

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Octobre 2024

Référence
2024_42

Objet de la délibération
Fonds de solidarité pour le logement, convention avec le département du Cher

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

Date de la convocation
18/10/2024

Date d'affichage
18/10/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 et le 25 Octobre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROCC Caroline, M. FOURMENTRAUX Yves, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas

Excusé(s) séance : Mme VANDENBUSSCHE Julie ayant donné procuration à M. CHANDAT David

Absent(s) : M. BREDART Jean-Luc, M. CHAMPROUX Martial, M. COGNOT Gérard

A été nommé(e) secrétaire : Mme BROCC Caroline

Objet de la délibération : Fonds de solidarité pour le logement, convention avec le département du Cher

Madame la Maire expose à l'assemblée délibérante que le Service Prévention Autonomie et Vie sociale du département du Cher a financé à hauteur de 961.00 € pour l'année 2023 d'aides à des ménages d'Argenvières au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement.

En novembre 2023, la commune d'Argenvières, suite à la délibération du 01 septembre 2023, a signé une convention avec le Département du Cher pour 3 ans.

La commune d'Argenvières a versé, en 2023, la somme de 443.00 € au département du Cher au titre du FSL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** de verser la somme de 445 € au département du Cher au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 29 Octobre 2024

La Maire
Francine MENARD



Le/La Secrétaire de séance
Mme BROCC Caroline

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 31/10/2024

Transmis au contrôle de légalité le : 31/10/2024